

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU LUNDI 24 AOUT 2020 20H**

Secrétaire de séance : Laetitia Lambert

Nombre de membres : 10

Présents : 10

Adrien PELLEGRINI, Laetitia LAMBERT, Gérard JOUILLE, Marie RUFENACHT, Philippe DREZET, Cyril MERCET, Emeric GUINCHARD, Caroline GEST-CAQUELARD, Lucien BENMEHAL, Stéphan KUTTNER

Absent remplacé par suppléant : 0

Date de la convocation : 27/07/2020

Date d'affichage : 31/08/2020

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte-Rendu du Conseil Syndical précédent.
2. Indemnités des élus,
3. Réflexion sur les statuts du Syndicat (composition du bureau),
4. Proposition et réflexion des futures commissions,
5. Point Ressources Humaines,
6. Etude de la convention RASED
7. Questions diverses.

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Syndical précédent

Le Compte-rendu du Conseil Syndical du 16 juillet 2020 est accepté à l'unanimité.

2. Indemnités des élus

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 5211-12, L. 5721-8 et R.5212-1 du code général des collectivités territoriales :

- Président : 12.20%
- 1^{er} et 2^e Vice-Présidents : 4.65%.

INDEMNITE DU PRESIDENT DU SYNDICAT :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité maximum (allouée en % de l'indice 1027)	Voté par le Conseil Syndical en date du 24 08 2020 en %
PELLEGRINI Adrien	12.20%	12.20%

VICE-PRESIDENTS PAR DELEGATIONS :

Identité des bénéficiaires	Indemnité maximum (allouée en % de l'indice 1027)	Voté par le Conseil Syndical en date du 24 08 2020 en %
MERCET Cyril	4.65%	4.65%
RUFENACHT Marie	4.65%	4.65%

3. Réflexion sur les statuts du syndicat

Ces statuts sont à modifier aux prochaines séances.

4. Proposition et réflexion des futures commissions,

Le Président propose de créer 7 commissions syndicales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Syndical :

- La Commission Travaux et Entretiens,
- La Commission Finances,
- La Commission Budget,
- La Commission Ressources Humaines,
- La Commission Cimetière/Monuments aux Morts,
- La Commission Ecole et Périscolaire,
- La Commission Tourisme.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Adopte la liste des commissions syndicales telles que proposées par le Président

Précise que les commissions syndicales comportent au maximum 10 membres, chaque membre pouvant faire partie de 1 à 7 commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Syndical, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- La Commission Travaux et Entretiens :

Président de Droit : Adrien PELLEGRINI

Responsable de commission : Philippe DREZET

Membres Syndicaux : Cyril MERCET, Emeric GUINCHARD, Lucien BENMEHAL, Stephen KUTTNER,

- La Commission Finances :

Président de Droit : Adrien PELLEGRINI

Responsable de commission : Lucien BENMEHAL

Membres Syndicaux : Emeric GUINCHARD, Stephen KUTTNER, Caroline GEST-CAQUELARD, Marie RUFENACHT.

- La Commission Budget :

Président de Droit : Adrien PELLEGRINI

Responsable de commission : Adrien PELLEGRINI

Membres Syndicaux : Laetitia LAMBERT, Gérard JOUILLE, Marie RUFENACHT, Philippe DREZET, Cyril MERCET, Emeric GUINCHARD, Caroline GEST-CAQUELARD, Lucien BENMEHAL, Stéphan KUTTNER

- **La Commission Ressources Humaines :**

Président de Droit : Adrien PELLEGRINI

Responsable de commission : Cyril MERCET

Membres Syndicaux : Marie RUFENACHT, Laetitia LAMBERT, Caroline GEST-CAQUELARD, Lucien BENMEHAL

- **La Commission Cimetière/Monuments aux Morts :**

Président de Droit : Adrien PELLEGRINI

Responsable de commission : Adrien PELLEGRINI

Membres Syndicaux : Lucien BENMEHAL,

- **La Commission Ecole et Périscolaire :**

Président de Droit : Adrien PELLEGRINI

Responsable de commission : Marie RUFENACHT

Membres Syndicaux : Cyril MERCET, Laetitia LAMBERT, Philippe DREZET, Lucien BENMEHAL, Emeric GUINCHARD

- **La Commission Tourisme :**

Président de Droit : Adrien PELLEGRINI

Responsable de commission : Caroline GEST-CAQUELARD

Membres Syndicaux : Gérard JOUILLE, Philippe DREZET, Lucien BENMEHAL, Marie RUFENACHT et Laetitia LAMBERT.

Les commissions pourront être ouvertes aux élus municipaux qui ne sont pas membres du Conseil Syndical.

5. Point Ressources Humaines

Agence Postale : Marie téléphone au Centre de Gestion pour voir la fiche intitulé « suppression de poste » pour voir si c'est la bonne ou non (envoyée par Caroline).

La commission a retenu 2 candidats pour le poste d'agent postal : Pascale DREZET et Esla TOURNIER. Mme Drezet est disponible pour dépanner sur la tournée de Ville du Pont et elle est plus flexible.

Le Conseil Syndical retient Mme Pascale DREZET pour le poste d'agent postal.

Le remplacement accompagnement bus Hauterive + ATSEM 50%.

La commission a retenu 2 candidats pour ce poste de remplacement : Nadine SAINTHILLER et Sabrina JANES. Mme SAINTHILLER est d'accord pour un remplacement de 6 mois et accepte de commencer par faire le bus de Ville du Pont à la rentrée en attendant sa prise de poste suite au congé maternité de Stéphanie BARDOT.

Le Conseil Syndical retient Mme Nadine SAINTHILLER pour le poste d'accompagnatrice de bus puis de remplacement de Stéphanie BARDOT.

6. Convention RASED

Le Président expose au Conseil Syndical que le Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED) est implanté dans l'école de LA CHAUX DE GILLEY et qu'il vient en aide à l'ensemble des élèves des écoles primaires de la Communauté de Communes de Montbenoît.

Il indique que le Conseil Communautaire a prévu que les communes membres indemnisent la commune de LA CHAUX DE GILLEY des dépenses relatives au RASED sur la base des 1,50€ par élève inscrit à la rentrée de septembre de chaque année scolaire.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- S'engage à indemniser la commune de LA CHAUX DE GILLEY sur la base de 1,50€ par élève inscrit à l'école intercommunale à la rentrée de septembre de chaque année scolaire.

- Dit que la convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an, étant entendu que ladite convention sera reconduite de façon tacite tant que l'Inspection Académique mettra le personnel RASED à disposition.
- Autorise le Président à signer la convention d'indemnisation qui en découle.

7. Approbation de la réception du don des Amis de l'Abbaye

Le Président présente au Conseil Syndical le don de l'Association Les Amis de l'Abbaye au Syndicat, à savoir 5496 €. Le Conseil Syndical, Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le don des Amis de L'Abbaye pour un montant de 5496€ ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

8. Questions Diverses

- **Amis de l'Abbaye**

Il est convenu d'organiser une visite de l'Abbaye pour chaque Conseil Municipal. Chaque commune doit se rapprocher de Mme Robbe pour fixer une date.

Le Président ainsi que ses vice-présidents prendront rendez-vous avec madame la présidente de l'association des amis de l'abbaye prochainement.

- **Point informatique**

Un informaticien sera contacté afin de faire un point sur les codes et adresse mail du Syndicat.

- **Prochaine Réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 21 septembre.

- **Gymnase**

Il faut envoyer un courrier aux associations utilisatrices du gymnase pour faire un planning d'occupation précis.

- **Abbaye**


Une réunion de la commission finance est à faire en urgence car il s'agit de faire avec la Communauté de Communes un point financier des travaux de l'Abbaye de Montbenoît afin d'avancer avec le Crédit Agricole pour l'emprunt.

La séance est levée à 23h30

Le Président,
Adrien PELLEGRINI



VISAS DU PROCES-VERBAL DE CONSEIL SYNDICAL DU 24 AOUT 2020

 Adrien PELLEGRINI, Président	Cyril MERCET, Vice- Président	Marie RUFENACHT, Vice-Présidente	Laetitia LAMBERT, Secrétaire de séance	Emeric GUINCHARD, Secrétaire du Bureau
Lucien BENMEHAL, Trésorier du Bureau	Gérard JOUILLE, Membre	Caroline GEST, Membre	Stéphan KUTTNER, Membre	Philippe DREZET, Membre